



## **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2016**

### **COMPTE-RENDU**

A l'ouverture de la séance, le procès-verbal de la réunion en date du 05 février 2016 est soumis à l'approbation des élus. Il est adopté à l'unanimité.

**COMPTES ADMINISTRATIFS** - Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de la Commune ainsi que celui du Service des Eaux pour l'exercice 2015.

Pour la Commune, en section d'investissement, les dépenses de l'exercice se sont élevées à 241 331, 50 € et les recettes à 287 601, 93 €. Le déficit d'investissement, compte tenu du résultat antérieur, s'élève à 68 200, 54 €. En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice se sont élevées à 1 058 341, 47 € et les recettes à 1 127 011, 59 €. Compte tenu du résultat antérieur, l'excédent global de fonctionnement s'élève à 293 772, 14 €. Après prise en compte des restes à réaliser et du déficit de la section d'investissement 2015, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 223 988, 60 €.

Pour le Service des Eaux, en section d'investissement, les dépenses se sont élevées à 34 543, 46 € et les recettes à 26 542, 61 €. L'excédent d'investissement annuel, compte tenu du résultat antérieur, s'élève à 1 194, 88 €. En fonctionnement, les dépenses se sont élevées à la somme de 204 179, 53 € et les recettes à 265 995, 83 €. Compte tenu du résultat antérieur, l'excédent global et net de fonctionnement s'élève à 61 816, 30 €.

**COMPTES DE GESTION** - Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion de l'exercice 2015 du Trésorier de Ferrières présentés pour la Commune et le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat pour chacun de ces budgets en tenant compte des restes à réaliser précités.

**BUDGETS PRIMITIFS** - Le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif de l'exercice 2016 de la Commune. La section de fonctionnement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 266 857, 60 €. La section d'investissement s'équilibre, en dépenses et en recettes, à la somme de 238 161, 54 €. Les principaux travaux portent sur des travaux de voirie (92 100 € TTC).

Le Conseil Municipal vote également le Budget Primitif 2016 du Service des Eaux. La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 263 416, 30 € et la section d'investissement à la somme de 121 150, 00 €.

**TAUX D'IMPOSITION** - Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition communaux appliqués en 2015, à savoir : taxe d'habitation, 15, 69 % ; taxe foncière (bâti), 27,43 %, taxe foncière (non bâti), 51, 97 %.

**FINANCES** - Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil départemental du Loiret au titre du Fonds d'Accompagnement culturel afin de financer un spectacle qui sera programmé lors de la fête du village les 11 & 12 juin 2016.

**Service des Eaux** - Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre du fonds de soutien afin de financer le changement d'une canalisation route de Préfontaines ce qui permettra

notamment de renforcer la défense incendie dans le bourg. Il autorise le Maire à recourir à un emprunt de 80 000 € auprès de la Caisse d'Epargne afin de réaliser ces travaux.

**DIVERS** - Le Conseil prend l'engagement de réaliser des travaux de renforcement du réseau de défense incendie dans le bourg, dont la route de Cornou, au plus tard dans le délai de 18 mois dans le cadre de l'instruction d'une demande de permis de construire portant sur cinq logements. Il approuve et autorise le Maire ou son représentant à signer le projet de convention à intervenir avec La Poste concernant la mise à disposition d'une salle en mairie ou à l'atelier municipal. Il approuve la fusion du Syndicat Intercommunal du Bassin du Fusin avec le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Loing Seine-et-Marne.

Le Conseil est informé du rejet de la requête d'une administrée par la Cour Administrative d'Appel de Nantes lors de son jugement du 05 février 2016 relativement à sa demande d'annulation de la délibération municipale du 20 décembre 2013 portant approbation du plan local d'urbanisme.

Enfin, il évoque les travaux en cours sur la commune (*enfouissement des lignes électriques par ERDF et l'aménagement de la véloroute par le Conseil départemental*) ainsi que différentes questions de gestion courante.

La séance est levée à 23 h 00.

NARGIS, le 25 mars 2016